

(λ)

(N° 45.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1892.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1893 (1).

Amendement présenté par M BERGÉ.

Nous avons l'honneur de proposer la modification suivante à l'article 35,
chapitre IX du Budget de l'Intérieur :

. *Subside annuel de 800 francs aux décorés de la Croix commé-*
morative de 1830 nécessaires.

Augmentation à porter au Budget, 40,000 francs.

HENRI BERGÉ.

C^{te} DE KERCHOVE DE DENTERGHEM.

(1) Budget n° 6, VI (session extraordinaire de 1892).
Rapport, n° 31.

Ce numéro remplace le n° 45 distribué précédemment.